



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Dossier de presse

L'éducation plurilingue dans les crèches

**Faire entendre aux enfants aujourd'hui,
les langues qu'ils parleront demain**

20 mars 2017

L'éducation plurilingue dans les crèches

Le Luxembourg se caractérise par un plurilinguisme vécu au quotidien. Dans nos loisirs, dans les commerces, dans nos relations professionnelles, nous sommes tous les jours amenés à communiquer dans plusieurs langues. Le système éducatif est lui aussi marqué par ce plurilinguisme et confronte rapidement les enfants avec plusieurs langues d'apprentissage. Entre 1 et 4 ans, les enfants ont d'impressionnantes facilités pour apprendre les langues. Les études scientifiques sont unanimes : les enfants en bas âge sont capables d'apprendre plusieurs langues, de manière intuitive et naturelle.

Le gouvernement a décidé d'introduire un programme d'éducation plurilingue pour la petite enfance, pour permettre aux enfants d'entendre aujourd'hui les langues qu'ils parleront demain et leur donner ainsi les meilleures chances dès le départ, dans la vie et à l'école.

En vertu de la loi qui devrait entrer en vigueur en octobre 2017, (le projet de loi a été déposé à la Chambre des députés en septembre 2016), chaque crèche prestataire du chèque-service accueil est amenée à développer un concept pour mettre en œuvre cet accueil plurilingue, qui respecte les besoins individuels de chaque enfant. Une phase pilote, débutée en avril 2016 dans 8 crèches volontaires, a donné des résultats très encourageants.

Pour assurer un large accès au programme d'éducation plurilingue, tous les enfants de 1 à 4 ans bénéficieront d'un encadrement gratuit de 20 heures hebdomadaires dans les crèches prestataires du chèque-service accueil.

La mise en œuvre du programme d'éducation plurilingue s'accompagne d'une offre de formation pour le personnel des crèches, d'une campagne d'information pour les parents et les services d'éducation et d'accueil et d'une grande conférence pédagogique pour les spécialistes du secteur.

I. LE PROGRAMME D'ÉDUCATION PLURILINGUE

I.1 L'éducation plurilingue proprement dite

I.1.1 Familiariser l'enfant avec le luxembourgeois et le français

Tous les enfants tireront avantage du programme d'éducation plurilingue, indépendamment de la langue qu'ils parlent à la maison. Exposés dès le très jeune âge à la fois au luxembourgeois et au français, ils auront plus de possibilités et plus de temps pour trouver plaisir à écouter et à s'exprimer dans ces deux langues – et pour se familiariser avec ces langues avant leur scolarisation.

La **familiarisation avec la langue luxembourgeoise dès l'âge de 1 an** facilitera l'intégration dans la société luxembourgeoise et l'alphabétisation en allemand à l'école fondamentale, surtout pour les enfants dont la langue d'origine n'est pas le luxembourgeois.

La mise en **contact avec la langue française** permettra un accès plus naturel et décontracté à cette langue, surtout pour les enfants dont la langue première est le luxembourgeois, et plus généralement pour tous ceux qui ne parlent pas le français à la maison. L'accent pédagogique est mis sur une approche ludique, adaptée au développement des enfants.

1.1.2. Valoriser les langues parlées en famille

Le **soutien et la valorisation des langues parlées en famille** jouent eux aussi un rôle central, aussi bien au vu du développement socio-émotionnel des enfants - en les rassurant sur le statut de leur langue première -, de leur développement identitaire, qu'en vue du développement de toutes les autres compétences linguistiques.

Une attitude valorisante du personnel encadrant envers la diversité des langues des enfants, appuyée par des activités ciblées, **éveillera leur curiosité et leur intérêt pour les langues en général**, encouragera ouverture d'esprit et tolérance envers la diversité, qu'elle soit linguistique ou culturelle.

1.2 Le partenariat avec les parents

Le programme se fonde sur un partenariat avec les parents, qui seront encouragés à **participer à la vie de la structure d'éducation et d'accueil** et à s'intéresser à son fonctionnement. La continuité nécessaire des expériences quotidiennes des enfants est améliorée si les parents et les professionnels des structures échangent régulièrement des informations et s'ils adoptent des approches cohérentes quant à la socialisation, aux routines journalières, au développement et à l'apprentissage des enfants.

Outre une meilleure relation entre parents et professionnels, ces échanges peuvent avoir comme effet d'améliorer la qualité de la structure, comme celle de l'environnement d'apprentissage familial.

1.3 L'intégration dans le tissu culturel, social, éducatif

La cohérence et l'aménagement des transitions entre les différents domaines de la vie de l'enfant jouent un rôle important pour le développement des enfants. Pour cette raison, **un des piliers du programme d'éducation plurilingue** dans les structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance est l'intégration de ces structures dans le tissu culturel, social et éducatif (crèche, école fondamentale, organismes d'aide et d'assistance ...) de leur environnement immédiat.

Un **contact régulier**, voire des **activités ponctuelles communes**, aideront à diminuer les appréhensions des enfants face au passage de la structure d'accueil vers l'école et à faciliter la familiarisation de l'enfant avec le système scolaire luxembourgeois et ses particularités linguistiques.

En outre, la mise en réseau signifie aussi un contact régulier **avec d'autres institutions culturelles ou locales** ou avec des **organisations non gouvernementales** œuvrant dans les domaines variés et qui permettent aux enfants de s'ouvrir au monde environnant, à leur rythme et à leur niveau.

1.4 Vingt heures gratuites par semaine

Pour élargir l'accès au programme d'éducation plurilingue, tous les enfants de 1 à 4 ans bénéficieront d'un encadrement gratuit de **20 heures hebdomadaires, pendant 46 semaines par an**. Pour les enfants qui fréquentent aussi quelques plages horaires de l'éducation précoce, le nombre d'heures gratuites dont ils bénéficient au service d'éducation et d'accueil est réduit. Les enfants bénéficiant d'une offre complète à l'éducation précoce bénéficieront des tarifs du chèque-service accueil de la même façon que tous les enfants scolarisés.

L'offre sera valable à partir d'octobre 2017 dans toutes les crèches et autres structures qui adhèrent au système du chèque-service accueil.

II. LA PHASE PILOTE

II.1 Huit crèches pilotes

Avant de transposer le concept d'éducation plurilingue à l'échelle du pays, une phase pilote s'est déroulée d'**avril à décembre 2016**, sous la coordination du Service de coordination, de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) du ministère.

Sur vingt-deux crèches qui ont répondu à l'appel à participation, huit ont été choisies sur la base de critères garantissant un **échantillon varié** au niveau national : secteur conventionné/non-conventionné, diversité des gestionnaires, régions et communes ; concepts pédagogiques ; taille et conditions organisationnelles ; composition socio-culturelle et socio-économique des enfants et du personnel socio-éducatif, etc.

Ont été retenues : la crèche « Bierdener Butzen » à Burden (Croix-Rouge), la crèche « Margrèitchen » à Bissen (Elisabeth-Anne), « King Arthur's Castle » à Mersch (s.à.r.l.), « The International Kindergarten » à Luxemburg-Merl (a.s.b.l.), la crèche « Am Pescher » à Strassen (Caritas), « Escher Kannervilla » à Esch-sur-Alzette (Inter-Actions), « Butzebuerg » à Differdange (s.à.r.l.), la « Crèche Born » à Born (Arcus).

Les quatorze crèches qui n'ont pas été retenues pour participer activement à la phase pilote font partie d'un groupe d'échange élargi qui se concertent régulièrement sur le suivi du projet.

II.2 Une expérience valorisée

Chacune des huit crèches pilotes a élaboré un **plan d'action concret** sur la manière dont elle entendait mettre en pratique l'éducation plurilingue. Bénéficiant **d'un accompagnement et d'une évaluation professionnelle continue**, les acteurs étaient impliqués dans un échange professionnel régulier ayant pour objectif le développement progressif de la qualité. Sur la base d'expériences empiriques concrètes faites dans la pratique quotidienne des crèches, les professionnels ont progressivement pu dégager des pratiques langagières correspondant à des standards de qualité élevés.

Il ressort de cette phase pilote que **chaque crèche a choisi sa propre voie** pour familiariser les enfants avec le plurilinguisme. Certaines ont opté pour une mise en contact à la fois avec le luxembourgeois et le français, au quotidien, en liant chaque langue à un intervenant précis. D'autres ont préféré créer des situations de communication communes autour d'une langue, à laquelle participent tous les enfants. La familiarisation se fait de façon ludique, à l'aide de jeux avec des poupées, en accompagnement des rituels du repas, de la sieste, du cercle matinal etc.

Après une période d'adaptation et d'information, les **équipes pédagogiques** ont vite gagné en assurance. Les enfants qui fréquentent ces structures reflètent en effet la diversité de la population de notre pays et la question des langues de communication se pose forcément depuis longtemps. Le programme d'éducation plurilingue y apporte une réponse cohérente.

Les approches pédagogiques concrètes qui ont été développées dans les crèches durant la phase pilote et les expériences qui ont été faites sont **documentées dans un guide pédagogique** qui sera présenté lors de la conférence du 30 mars 2017 (voir point IV). Ces expériences seront également prises en compte lors de la conception de formations continues.

Les parents ont suivi de près la mise en œuvre du concept choisi par leur crèche et se sont réjouis de pouvoir s’y impliquer par des échanges actifs, notamment autour de leur culture et langue d’origine.

Les enfants ont rapidement accepté l’approche ludique de familiarisation avec les langues et, pleins de curiosité, utilisé avec joie le nouveau vocabulaire acquis.

III. LA MISE EN ŒUVRE DANS LES CRÈCHES

III.1 Des ressources en plus pour les crèches

Pour amener progressivement les services d’éducation et d’accueil à adapter leurs services à ces nouveaux besoins, des **phases de transition** sont prévues.

L’État accordera des **ressources supplémentaires** aux crèches prestataires du chèque-service accueil pour mettre en place le programme : pour le développement du concept pédagogique, les échanges au sein de l’équipe et avec les parents, la coordination du plan d’action, la formation continue du personnel et le renforcement et l’intensification des situations de communication avec les enfants. Les crèches recevront un financement supplémentaire de l’État qui équivaut environ à 10% de l’ensemble des heures prestées par le personnel actuel.

III.2 Un référent pédagogique dans chaque crèche

L’éducation plurilingue n’est pas un dispositif figé et sa mise en œuvre doit être adaptée en continu. Chaque structure d’éducation et d’accueil **désignera un référent pédagogique** pour coordonner cette mise en œuvre.

Des **formations spécifiques** organisées par le Service national de la jeunesse (SNJ) préparent les référents à cette mission. 272 participants se sont inscrits pour le premier cycle de formation, un peu plus de la moitié l’a d’ores et déjà entamé. Un deuxième cycle de formation de référent pédagogique est en planification, il est prévu que 200 professionnels pourront s’y inscrire.

D’ici avril 2018, tous les intéressés auront eu l’occasion d’entamer ou de terminer la formation.

Afin de pouvoir assurer que chaque service d’éducation et d’accueil puisse former son personnel, les formations de référent pédagogique seront à l’avenir **organisées régulièrement**.

III.3 Du personnel qualifié

La qualification pédagogique, les compétences communicatives et la **qualité d’expression** du personnel éducatif sont déterminantes pour le développement des compétences langagières de l’enfant. Le langage naturel, précis et soigné de l’adulte aidera l’enfant à maîtriser les structures du

langage ; un langage riche et varié à enrichir son vocabulaire. Dans le **cadre des formations continues**, le personnel sera soutenu pour développer les **connaissances et compétences approfondies dans le domaine de l’acquisition des langues chez les très jeunes enfants**.

Chaque crèche devra assurer que les deux langues cibles du programme d’éducation plurilingue, à savoir le luxembourgeois et le français, puissent être pratiquées au sein du service à un niveau élevé (niveau C1 du cadre européen commun de référence des langues).

IV. UNE CAMPAGNE D’INFORMATION

En décembre 2016, le ministère de l’Éducation nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse a organisé quatre **réunions d’information régionales** à destination des structures d’éducation et d’accueil pour expliquer le programme d’éducation plurilingue et sa mise en œuvre.

Un **dépliant qui s’adresse aux parents** est distribué dans toutes les crèches en mars 2017.

Un **guide « Méisproochegkeet fërderen »** pour le personnel éducatif et élaboré avec l’aide des acteurs du terrain est envoyé en mars à toutes les structures d’éducation et d’accueil.

Un **guide pédagogique**, qui documente les approches pédagogiques concrètes qui ont été développées et les expériences qui ont été faites dans les crèches durant la phase pilote, paraît à la fin du mois de mars.

Le 30 mars 2017, une **grande conférence** « L’éducation plurilingue dans l’accueil de la petite enfance au Luxembourg » réunira 350 personnes, autour d’exposés experts et permettra un échange sur les expériences collectées lors de la phase pilote.

Un **site internet** (www.plurilingue.enfancejeunesse.lu) reprend les exemples de bonnes pratiques collectés au fil de la phase pilote, des conseils en matière de littérature spécialisée ou de matériel didactique.

Retrouvez l’actualité du ministère de l’Éducation nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse sur www.men.lu et sur Facebook (www.facebook.com/MENJELuxembourg)